

SAS A.MBR

Siège : 72 rue Vaillant Couturier
93130 NOISY LE SEC

RCS BOBIGNY 930 217 245

PROCES – VERBAL **DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

L'an deux mille Vingt-Cinq le 18 Décembre, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la Présidence

- **Mr BOZKUS Salih**
Demeurant au 10 rue Lefebvre – 91350 GRIGNY
Possède 100 actions

Est également présent : **Mr TAHA Mohamed**

- **Mr BOZKUS Salih** président de la **SAS A.MBR** préside la séance

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée
Le texte des résolutions proposées

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant

Changement de président et modification d'associé la modification de l'article 16 à compter du 18/12/2025

Cession d'actions, et modification des articles 8 et 9 à compter du 18/12/2025

Mise à jour des Statuts

Le président donne ensuite lecture du rapport du Président et ouvre la discussion personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les Résolution suivantes à l'ordre du jour :

Un quitus est accordé à **Mr BOZKUS Salih** pour sa gestion jusqu'au 18/12/2025 et remet en main propre tous les documents juridique et comptable au nouveau président **Mr TAHA Mohamed** le reprenneur accepte et prend en charge toutes les opérations de l'actif et du passif de la société.

PREMIER RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président approuve ledit rapport et décide :

- Changement de Président à compter du 18/12/2025

Mr TAHA Mohamed Né le 18/07/1992 à OBARI (LIBYE) de nationalité Syrien, demeurant au 1C Place Pierre Michel ETG 2 PTE 7 – 22440 TREMUSON est nommé nouveau président à compter du 18/12/2025, en remplacement de **Mr BOZKUS Salih** démissionnaire.

- Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, approuve ledit rapport et décide :

- Changement d'actions à compter du 18/12/2025

Mr BOZKUS Salih, a cédé la totalité de ses 100 actions lui appartenant dans la **SAS A.MBR**; numérotées ; 001 à 100 à **Mr TAHA Mohamed** à compter du 18/12/2025

- Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, approuve ledit rapport et décide :

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et les associés.

Mr TAHA Mohamed
Bon pour Présidence

BON POUR PRESIDENCE



Mr BOZKUS Salih
Bon pour démission de Présidence

Bon pour démission
de présidence.

